



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 31 – 2008

Relatif à un crédit complémentaire
pour la révision du plan général d'affectation de Penthelaz (PGA).

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le 28 février 2005, le Conseil communal de Penthelaz acceptait les conclusions du préavis 45-2005, à savoir :

1. D'accorder un crédit de CHF. 140'000.- pour la révision du plan général d'affectation et de la police des constructions ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. D'amortir cette dépense sur 5 ans par un montant annuel de CHF. 28'000.- dès l'exercice 2008.

La Municipalité d'alors a donné mandat au Bureau PLAREL, à Lausanne, pour commencer l'étude, sur la base de l'offre qui lui avait été présentée.

Il faut se rappeler également que la Commune a, depuis 2004, l'aval du SDT (Service du développement territorial) et du SELT (Service de l'économie, du développement et du tourisme), compte tenu que nous avons un potentiel de développement situé dans un rayon proche d'une gare et que la situation stratégique de Penthelaz est prise en considération pour la construction de logements.

Situation financière :

Dès l'automne 2006, la Municipalité actuelle a repris ce dossier. A ce jour, les dépenses se présentent comme suit :

Préavis 45-2005	Montants
Total voté	140'000.00
<i>Dépenses actuelles :</i>	
Bureau Plarel	55'197.95
Etude de trafic	7'532.00
Géomètre, relevés	4'734.40
Géomètre, travaux géométrique et honoraires	29'052.00
Total des dépenses en cours	-96'516.35
Montant disponible	43'483.65

Les dépenses engagées :

A valoir sur préavis 45-2005	Montants
Montant disponible	43'483.65
<i>Factures à venir :</i>	
Bureau Plarel	10'000.00
Géomètre, travaux géométriques et honoraires	11'000.00
Architecte urbaniste conseil	3'500.00
Avocat, conseils juridiques	2'000.00
Total des dépenses engagées	-26'500.00
Montant disponible	16'983.65

Analyse de la situation et démarche proposée.

La raison de la demande de crédit complémentaire est liée d'une part à l'évolution urbanistique liée à tous les éléments de ce dossier, et d'autre part du fait que par rapport à l'idée initiale, la Municipalité a décidé de s'adjoindre d'autres partenaires, afin d'être au plus près des lignes directrices des plans directeurs cantonal et communal.

Du fait de la demande en cours de la modification partielle du PPA « Les câbleries » les représentants du SELT (Service de l'économie, du développement et du tourisme) et du GOP (Groupe opérationnel des pôles de développement) ont recommandé à la Municipalité d'établir un schéma directeur du site de la gare, dans sa globalité. Ce schéma directeur, pour lequel Urbaplan a été mandaté, s'intègre parfaitement dans l'étude du PGA.

A la demande de la Municipalité, le travail du géomètre a dépassé le mandat initialement donné, ceci afin de pouvoir répondre aux personnes concernées par les modifications du plan des incidences foncières et financières, tout en respectant scrupuleusement la loi (d'où l'intervention d'un avocat).

La Municipalité a demandé à un architecte urbaniste domicilié depuis son enfance à Penthaz, de la seconder dans ses relations avec les divers bureaux travaillant sur ce dossier. Elle a estimé nécessaire de collaborer avec une personne ayant une parfaite connaissance de notre territoire et ce, dans un souci d'une parfaite objectivité.

Dans le préavis de 2005, l'intervention d'un avocat n'était pas prévue. Mais il est indispensable aujourd'hui, d'avoir recours dans le domaine juridique aux conseils d'un avocat, étant entendu qu'il n'est plus possible de travailler sans compétences juridiques pour ce genre de dossier.

Pour conclure, ce plan général d'affectation doit tenir compte de tous les éléments du développement cohérent de notre commune durant ces 20 prochaines années.

Demande de crédit complémentaire

Montants

Dépenses supplémentaires

Bureau Plarel, solde devis d'origine	50'000.00	Solde devis d'origine
Urbaplan, schéma directeur du site de la gare	30'000.00	Conséquence PPA
Géomètre, travaux géométriques et honoraires	20'000.00	Dépense nouvelle
Architecte urbaniste conseil	7'000.00	Dépense nouvelle
Etude de trafic finale	8'000.00	Conséquence PPA
Avocat, conseils juridiques	8'000.00	
Divers et imprévus	7'000.00	

Demande de crédit complémentaire

130'000.00

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 31 - 2008 et du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

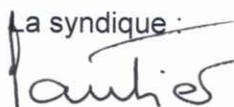
- que ce préavis complémentaire n'était pas prévu dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006.

D é c i d e

1. D'accorder un crédit complémentaire de CHF. 130'000.- pour la révision du plan général d'affectation et de la police des constructions ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. D'amortir cette dépense sur 10 ans par un montant annuel de CHF. 13'000.- dès l'exercice 2010.

Adopté en séance de Municipalité le 10 mars 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

I. Hautier



La secrétaire :


S. Monnier

Municipal à convoquer : Monsieur Michel Girod, Municipal.